



DECISION DU MAIRE N° 2026-01

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt *Transformation Ecologique et Energétique* Aqua prêt d'un montant total de 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le lotissement de Vignals et sur l'avenue de Villefranche ainsi que le remplacement des automates de la station d'épuration.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 20 mars 2026.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Le Maire de la Commune de Rignac,

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique et Energétique Aqua prêt

Montant : 100 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : Néant

Durée d'amortissement : 40 ans

Dont différé d'amortissement : Néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (échéance prioritaire)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire par dépôt en Préfecture
le 10 septembre 2026
et publication le 10 septembre 2026

A Rignac, le 13 août 2026
Le Maire,
Acte dématérialisé